

EPS obligatoire

L'EPS au lycée est une discipline obligatoire de 2h hebdomadaire tout au long du cursus. Elle organise des apprentissages moteurs, méthodologiques et sociaux en prenant comme support des Activités Physiques Sportives et Artistiques variées afin de proposer une culture complète et harmonieuse.

EPS "option"

1. Présentation :

L'option EPS au lycée est un enseignement qui a lieu de la seconde à la terminale à raison de 3h hebdomadaire. Il est évalué chaque trimestre et les notes de 1ère et de terminale comptent pour l'obtention du baccalauréat dans la partie "contrôle continu" pour un coefficient 4 au total.

Les activités prévues (sous réserve de modification) qui sont le badminton, le handball, le volleyball, la musculation, l'athlétisme et la course d'orientation seront proposées au cours des 3 années.

Cet enseignement prolonge l'EPS obligatoire, en permettant aux élèves d'enrichir leurs expériences par la découverte et l'approfondissement de pratiques physiques et sportives variées. Durant cette formation, les élèves seront amenés à réfléchir sur leur activité physique, à prendre du recul sur la place des pratiques corporelles dans la société, et à conduire des projets.

Une épreuve orale aura lieu en fin de terminale.

2. Profil des élèves et sélection :

En option, nous cherchons des sportifs motivés et qui aspirent à :

- acquérir une véritable culture sportive polyvalente,
- faire partie d'un groupe et de représenter les sportifs du lycée avec l'AS,
- se dépasser et ont le goût de l'effort,
- faire du sport mais sans négliger leurs études.

Le nombre de places étant limité, la sélection se fera par :

- une lettre de motivation,
- les bulletins de 3è (comportement et attitude notamment),
- la prise en compte du vécu sportif au sein de son collège (AS) et/ou en club.

Une préinscription à l'AS du lycée est possible dès l'inscription en 2^{nde} : le dossier sera à envoyer aux professeurs d'EPS sur l'adresse as.lyceedourdan@gmail.com

Il nous semble important, afin d'optimiser l'option, que les élèves s'impliquent dans l'Association Sportive du lycée durant les entraînements et/ou les compétitions.

Par ailleurs, les parents devront valider la demande de l'option EPS sur edu-connect.

3. Pourquoi choisir cette option ?

Plusieurs motifs co-existent :

- Pour se perfectionner dans les activités proposées.
- Pour se préparer au mieux si l'élève envisage de se diriger vers des études dans le domaine sportif ou l'animation : BAFA - BAFD - STAPS - BPJEPS - DEJEPS, Diplômes fédéraux, coach, etc...
- Pour pratiquer une activité physique (bien-être, lutte contre la sédentarité) supplémentaire pendant le temps scolaire.
- Pour intégrer un groupe d'élèves qui va vivre ensemble pendant 3 ans en cours et lors d'événements plus ponctuels (en compétition UNSS, au stage montagne...).

La participation à l'option EPS est valorisée dans parcoursup pour intégrer les formations STAPS ainsi que les résultats UNSS et la prise de responsabilités (Jeune Arbitre, Jeune Coach, Jeune Organisateur, élu AS).